

Fiche technique

Produits de surface

impra®lan-Füller F350

Base primaire et couche intermédiaire en phase aqueuse, blanche et isolante.

Domaines d'application	Comme base primaire et couche intermédiaire isolante pour les fenêtres et les portes ainsi que d'autres éléments de construction en bois avec ou sans dimensions stables, en intérieur et en extérieur. Application particulière pour le chêne et les bois feuillus qui peuvent changer la couleur de la couche de finition en raison de leurs substances naturelles solubles dans l'eau et colorantes.
Caractéristiques	• Excellent remplissage des pores • Très bon effet de blocage • Bon écoulement du produit • Excellente propriétés d'adhérence • Grande épaisseur de pellicule sèche • Facile à poncer • Pas de décoloration de la couche de finition • Densité environ 1,22 g/cm³ à + 20 °C
Composition	Dispersion/émulsion à base d'acrylate, eau, glycol, additifs, dioxyde de titane, conservateurs.
Teinte	9110-Blanc.
Conditionnement	Bidons de 20 litres, fûts de 50 et 120 litres, réservoirs de 1000 litres
Mode d'application	Trempage, immersion
Consommation	Environ 120-160 ml/m ² , en 2 couches. La consommation peut varier en fonction de la surface et du mode d'application. Réaliser un test sur la surface à traiter pour déterminer la consommation exacte.
Préparation du support	Le support doit être propre, ferme et solide. L'humidité du bois doit se situer entre 12 % et 14 %. Dans le cas de bois tropicaux, nettoyer au préalable à l'aide de diluant universel. Protéger le bois en extérieur du bleuissement et des champignons conformément à DIN 68800 à l'aide de base traitante impra®lan-Grund I100. Pour plus d'informations concernant la préparation du support et la protection du bois de construction, consulter la fiche 18 BFS.
Consignes d'application	Bien remuer avant l'utilisation. Ne pas appliquer ou laisser sécher à une température inférieure à +10 °C (air ambiant, support et

	matériel) ou en plein soleil. Ne pas mélanger impra®lan-Füller F350 avec d'autres produits. Avant application, diluer le produit avec environ 3 à 5 % d'eau pour atteindre son niveau de viscosité d'application (environ 12,5 à 13,5 secondes dans la coupe DIN 4 mm). Les installations d'immersion et de trempage doivent être en tôle d'acier inoxydable. Bien couvrir les produits se trouvant dans les bacs de trempage ou d'immersion. Vérifier régulièrement la viscosité du produit pendant l'application et corriger si nécessaire. Les propriétés isolantes appropriées ne sont obtenues qu'après deux trempages ou immersions. Une dilution en dessous de 12,5 secondes fait diminuer les propriétés isolantes.
Temps de séchage	Hors poussière : après environ 2 heures Recouvrable : après une nuit Données valables pour une couche et par climat normal 23/50 DIN 50014. En cas d'humidité ambiante plus élevée ou de températures plus basses, le séchage est plus long.
Recouvrabilité	impra®lan-Füller F350 peut être recouvert avec tous nos produits de revêtement diluables à l'eau, par exemple impra®lan-Decklack D100/D150.
Dilution	Si nécessaire avec de l'eau.
Nettoyage des outils	Nettoyer les outils à l'eau immédiatement après utilisation. Ne pas laisser sécher.
Restrictions d'utilisation	Dans le cas des bois tropicaux et riches en tanins, un allongement du temps de séchage, des changements de coloration et une diminution de l'adhérence peuvent être constatés. Il est donc recommandé de procéder à une couche d'essai.
Teneur en COV	36 - 46 g/L (cat. 1e / Wb) : max. 130 g/L
Classification CLP	impra®lan-Füller F350 est soumis à l'étiquetage Mention d'avertissement : Attention Pictogramme : Point d'exclamation
Mentions de danger et conseils de prudence	H332 Nocif par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter ou demander de l'aide à un médecin. Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques. Ce produit contient : Acide silicique pyrogéné fortement dispersé, dioxyde de silicium synthétique amorphe aux rayons X
Sécurité au travail	Lors de l'utilisation du produit, respecter les dispositions de protection

	au travail et de prévention des accidents en vigueur. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Assurer une bonne ventilation pendant et après l'application. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. La fiche technique de données sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.
Stockage/transport	Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer le bidon après utilisation. Conserver dans le bidon d'origine et uniquement accessible au personnel qualifié. Pour la date limite de conservation au frais, voir l'étiquette du bidon. Ne pas transporter par temps de gel. RID/ADR : néant
Protection de l'environnement	Il est interdit de déverser impra®lan-Füller F350 dans le sol, dans des cours d'eau ou dans des canalisations. Classe de pollution de l'eau 1 (auto-classification selon VwVwS, annexe 4). Seuls les bidons entièrement vides peuvent être recyclés. Les résidus liquides de produit doivent être déposés à un centre de collecte des déchets de peinture. Catalogue européen des déchets numéro 08 01 12.
Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assumer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.	

02/05/2019